

Derrière le simulacre d'ouverture, de nouvelles régressions !

La puissance des manifestations du 7 septembre a contraint le Président de la République à s'exprimer sur le projet de réforme des retraites. Les réponses apportées sont loin de faire le compte et le gouvernement confirme le fond du projet : la fin de la retraite à 60 ans et le report de l'âge sans décote à 67 ans. Il continue d'esquiver des débats essentiels, comme celui des inégalités hommes / femmes et refuse toujours d'ouvrir le débat du financement et d'une autre répartition des richesses.

S'agissant de la Fonction publique, les régressions au nom de l'équité sont confirmées.

L'alignement des taux de cotisation conduit à la perte d'une journée de salaire par mois. Aucune réponse n'est apportée au projet régressif de mettre l'attribution du minimum garanti sous condition d'obtention du taux plein. La réponse d'Eric Woerth, lors des débats de la commission de l'assemblée nationale, lâchant que sans cette modification, la décote ne servirait à rien illustre bien la conception gouvernementale de « l'équité public-privé » : réduire les revenus de tous, même les plus faibles !

Les interventions de la FSU, les protestations massives relatives à la suppression brutale du droit à la retraite des mères de 3 enfants ayant 15 ans de service ont contraint le pouvoir à réagir. L'amendement gouvernemental permet aux fonctionnaires âgées de 57 ans au moins au 1er janvier 2011 de garder le bénéfice de la loi en vigueur. En revanche, il confirme le projet pour toutes les autres et ne résout pas le problème. Les dispositions envisagées pousseraient des milliers de femmes à cesser leur activité bien avant 60 ans alors qu'elles ne le souhaitent pas et pénaliseraient les missions les plus féminisées du service public, santé, social et éducation...

Alors que le Président prétend être prêt à « compléter le projet du gouvernement » sur plusieurs points dont celui de la pénibilité, le groupe UMP fait adopter par la commission de l'assemblée nationale des amendements qui aggravent le texte initial, comme la cessation progressive d'activité (CPA) dans la Fonction publique, déjà fortement dégradée par la réforme de 2003. Les agents publics sont pour certains d'entre eux exposés à des conditions d'exercice éprouvantes du point de vue physique, à des horaires atypiques, et tous ou presque subissent, eux aussi, les expositions aux risques psychosociaux et aux troubles musculo-squelettiques. Face à l'aggravation des conditions de travail des personnels, l'urgence commandait au contraire de développer des possibilités attractives d'exercice à temps partiel en fin de carrière. En choisissant la voie opposée, les parlementaires UMP nient les difficultés des professions de la Fonction publique et rendent plus dur l'exercice professionnel qu'ils décident d'allonger.

Prétendant améliorer la situation des polypensionnés, le gouvernement dépose un amendement qui en accroîtra le nombre, sans même avoir indiqué les mesures envisagées pour corriger les injustices dont ils sont actuellement victimes dans le calcul de leur pension. De plus, rien n'est prévu pour prendre en compte les carrières structurellement courtes, les années d'études et de thèse, les années travaillées à l'étranger.

Tout indique que la procédure d'urgence choisie et confirmée par le gouvernement correspond à sa volonté de passer en force.

La FSU renouvelle son exigence de retrait du projet de loi et appelle les personnels de la Fonction publique à poursuivre la campagne d'information et de débats, à amplifier leur mobilisation dès la journée d'interpellation du 15 septembre et le 23 septembre par une nouvelle journée de grève et de manifestations avant l'arrivée du projet de loi au sénat.

La force des mobilisations sera déterminante pour faire reculer le gouvernement.